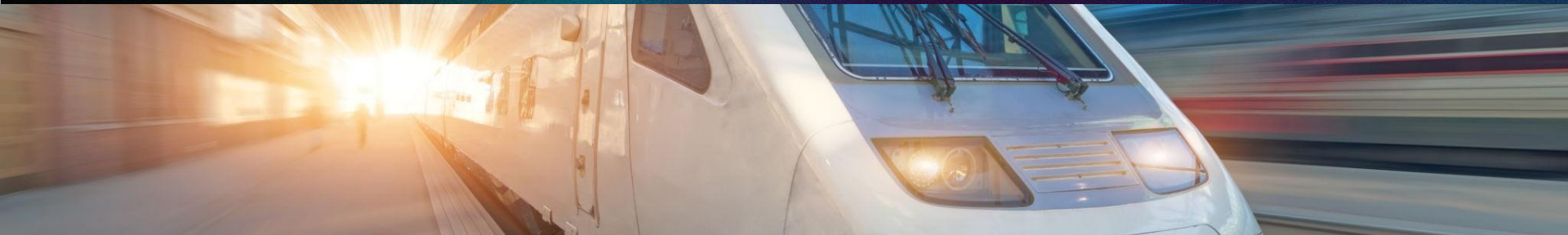


RAIL PROTECT SERVICE by RailClick

Protection de base pour votre voyage en train



1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Rail Protect Service est un service proposé par Global Representación Turística SL (GRT), qui garantit un remboursement allant jusqu'à **200 EUR** par réservation en cas d'annulation du voyage par le client. L'annulation doit être effectuée avant le début du voyage et doit être due à l'un des motifs prévus dans le présent document, à condition que la cause survienne après la souscription du service.

IMPORTANT : Ce service ne constitue pas une assurance voyage. GRT agit uniquement en tant que gestionnaire du remboursement et n'assume aucune responsabilité concernant les frais supplémentaires liés à l'annulation.

2. LIMITES ET EXCLUSIONS DU REMBOURSEMENT

✓ Inclus dans la garantie :

- Pénalité d'annulation du billet selon la classe et le tarif acheté.

✗ Exclus de la garantie :

- Prix du service Rail Protect
 - Frais de gestion et suppléments.
 - Frais interbancaires liés aux opérations en devises autres que l'euro.
 - Cas de force majeure (catastrophes naturelles, conflits armés, grèves, fermetures de frontières, etc.).
- ♦ **Montant maximum remboursable** : 200 EUR par réservation (indépendamment du nombre de passagers).

3. PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

Délais à respecter :

- **Notification de l'annulation** : avant le départ.
- **Envoi des justificatifs** : une documentation officielle liée à la cause de l'annulation devra être fournie dans un délai de 30 jours calendaires après la notification.
- **Traitement du remboursement** : GRT répondra dans un délai maximum de 30 jours ouvrables à compter de la réception des justificatifs.

Important :

- GRT se réserve le droit de refuser le remboursement aux acheteurs ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées dans cette procédure au titre du service de Protection de Base.

Mode de remboursement :

- Le remboursement sera effectué exclusivement sur la carte ou le compte bancaire utilisé lors de l'achat du billet.

4. MOTIFS D'ANNULATION COUVERTS

♦ 4.1. Raisons de santé

✓ Motifs valables :

- Maladie grave diagnostiquée après la souscription du service, accompagnée de :
- Incapacité médicale absolue à voyager.
- Accident grave nécessitant une intervention chirurgicale urgente ou un repos absolu d'au moins 5 jours consécutifs avant le voyage.

✗ Exclusions :

- Maladies préexistantes, chroniques ou congénitales, sauf hospitalisation d'au moins 48 heures, au moins 5 jours consécutifs avant le voyage.
- Troubles psychologiques ou psychiatriques (sauf hospitalisation d'au moins 72 heures, au moins 5 jours consécutifs avant le voyage).

GRT pourra demander un second avis médical indépendant. En cas de confirmation de la maladie, GRT prendra en charge le coût ; dans le cas contraire, le client en assumera les frais.

4. MOTIFS D'ANNULATION COUVERTS

♦ 4.2. Raisons légales

✓ Motifs valables :

Refus de visa, à condition que :

- La demande ait été correctement soumise et dans les délais.
- Un document officiel du consulat justifie le refus.

Garde à vue policière, seulement si :

- Elle intervient dans les 10 jours précédant le voyage.
- Aucune convocation préalable n'était connue.
- Un document officiel de l'autorité compétente est fourni.

4. MOTIFS D'ANNULATION COUVERTS

♦ 4.3. Vol de documents

✓ Conditions de couverture :

- Déclaration à la police dans les 24 heures suivant le vol.
- Survenu au moins 5 jours avant le voyage.
- Justificatif officiel confirmant le refus de réémission du document.

4. MOTIFS D'ANNULATION COUVERTS

♦ 4.4. Raisons professionnelles

✓ Motifs valables :

Licenciement imprévu, à condition que :

- Il ne soit pas disciplinaire ou lié à un manquement au contrat.
- Une lettre de licenciement officielle datée après la souscription soit présentée.

Changement imprévu de dates de congés, seulement si :

- Imposé unilatéralement par l'entreprise.
- Certificat de l'entreprise avec signature et cachet fourni.

✂ GRT se réserve le droit de contacter l'entreprise concernée pour vérifier les informations fournies.

✗ Exclusions :

- Démission volontaire.
- Changements de plans professionnels non justifiés officiellement.

5. DISPOSITIONS FINALES

 **GRT se réserve le droit de :**

- Vérifier les documents présentés auprès des autorités officielles.
- Refuser le remboursement en cas de non-respect des délais ou conditions établis.

 **Contact pour les remboursements : 247@railclick.com**